

VILLE DE LAC-MÉGANTIC

AVIS PUBLIC

ALIÉNATION DE BIENS

La municipalité a aliéné les biens suivants, d'une valeur de 10 000 \$ et plus :

- Vente en date du 23 octobre 2018 à Jacques Laroche des lots 5 788 978 et 5 788 960 du cadastre du Québec et d'une quote-part afférente à la partie privative, soit 5,166 % indivis dans les parties communes, telle qu'établie dans la déclaration de copropriété signée le 17 mars 2016, au prix de 186 000 \$, avant taxes, par la résolution n° 18-305 adoptée lors de la séance du conseil du 21 août 2018.

Cet avis est publié conformément aux dispositions de l'article 28(1.0.1°) de la *Loi sur les cités et villes*.

Donné à Lac-Mégantic, ce 7^e jour du mois de novembre 2018.

M^{me} Nancy Roy,
Greffière